



*Application mobile d'informations
et d'alertes au quotidien.*



Synthèse du Conseil Municipal

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, Bernard CHRISTIN, FEVRE Mélanie, Anne Claude PHILIPPE, D'HOUTAUD Marie-Line, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : Damien GUYOT

Accueil périscolaire – tarification repas

En 2024, deux augmentations successives (septembre 2023 et janvier 2024) du coût du repas par le Château d'Uzel ont impacté l'exercice 2023 d'après le compte de résultat présenté par les FRANCAS. À ces augmentations s'ajouterait la perspective d'une nouvelle majoration courant septembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du nouveau tarif repas à 4,40€ sans modification du tarif des heures d'accueil.

Décompte cimetière – église 2023

En application de l'avenant n°1 à la convention entre les communes de Dommartin et Houtaud relatives au cimetière et à l'église en date du 12 juin 2015, un décompte annuel est établi en vue de la participation financière de la commune de Houtaud.

Lors de sa réunion en date du 13 mai 2024, la commission intercommunale a examiné le décompte de l'année 2023.

Concernant l'église, les dépenses annuelles de 9 9836,34€ sont réparties comme suit :

Participation de Dommartin : 4 340.57 €

Participation de Houtaud : 5 642.76 € proratisé au nombre d'habitants

Concernant le cimetière :

*Pour l'investissement : Main courante pour un montant de 748.86 € TTC

Participation de Houtaud pour moitié sur le montant HT soit **313,01€**

FLASH HOUTAUD



*Pour le fonctionnement : 4 ventes de caveaux et 1 vente de caverne sur l'année 2024 pour un montant de 19 870.00 € avec concession alors que les dépenses s'élèvent à 420.51 €

Il en découle un **versement** (réparti pour moitié) par la commune de Dommartin de **11 766.11€ à la commune de Houtaud.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le décompte de l'année 2023 concernant le cimetière et l'église.

Eglise - Projet de sonorisation

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis pour ce qui concerne le projet de sonorisation de l'église de Dommartin dont le « cœur » de la sonorisation date de 1976. Alors que la sonorisation extérieure date de 1990 ; cette dernière, moins sollicitée, a été vérifiée par les deux candidats est estimée encore fiable.

Vu l'avis de la commission intercommunale du cimetière du 13 mai 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, émet un avis favorable aux travaux de sonorisation pour un montant de 7 758€ TTC qui sera réparti pour moitié entre les deux communes.

Subventions aux associations 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des documents fournis par les Présidents d'association. Onze des 14 associations ont répondu à l'obligation administrative avec pour la grande majorité des dossiers complets et de qualité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2024 sur les bases des subventions attribués en 2023, avec



FLASH HOUTAUD

l'ajout d'une subvention pour l'organisation de la fête du village qui réunit 7 associations.

Associations communales	2024
Anciens Combattants	250 €
APEEH	350 €
CHA	400 €
La Fraternelle	250 €
L'ARCHE	820 €
RSH	250 €
Volants Comtois	200 €
AS HOUTAUD	700 €
Fête inter-associations	
TOTAL	3 220 €

Toutes les associations du village bénéficient d'une gratuité par an pour la location de la salle des fêtes dès lors où elles ont justifié des obligations annuelles en répondant au courrier de la Mairie.

Le Club hostasien de l'amitié et la Retraite Sportive ont un accès gratuit hebdomadaire (une demi-journée) à la salle des fêtes selon un planning défini.

Le CFAH et l'APEEH bénéficient d'une mise à disposition d'un local.

L'ARCHE et l'ACCA bénéficient d'une mise à disposition du stade et vestiaire du terrain de foot.

Le club fait main du CFAH bénéficie d'un accès hebdomadaire à la salle associative de la mairie

Compte de gestion 2023

Le Maire expose qu'en application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'entendre, de débattre et d'arrêter le Compte de Gestion du trésorier.

Le Conseil Municipal constate la stricte concordance des deux documents : Compte Administratif et Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête le Compte de Gestion 2023 du Trésorier.

Compte administratif 2023

Damien GUYOT présente le compte administratif 2023. L'adjoint délégué aux finances soumet aux votes le Compte Administratif :

Budget Général

08 JUIN 2024

Recettes de fonctionnement	1 009 041 €
Dépenses de fonctionnement	- 690 263 €
Résultat de fonctionnement 2023	318 778 €

Recettes d'investissement	383 030 €
Dépenses d'investissement	- 267 258 €
Résultat d'investissement 2023	115 771 €

Résultat fonctionnement 2023	318 778 €
Report de l'exercice antérieur	1 626 820 €
Résultat de clôture de fonctionnement	1 945 598 €

Résultat investissement 2023	115 771 €
Report de l'exercice antérieur	- 23 504 €
Résultat de clôture d'investissement	92 267 €

↳ **Excédent global de clôture 2023** 2 037 865 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2023

Budget supplémentaire 2024

Damien GUYOT, adjoint aux finances, expose que le budget supplémentaire 2024, budget d'ajustements et de reports, intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2023.

Dépense de fonctionnement BP*+BS*	2 850 298 €
Recette de fonctionnement BP+BS	2 851 298 €
Dépense d'investissement BP+BS	4 633 454 €
Recettes d'investissement BP+BS	4 633 454 €

* BP = Budget primitif

* BS = Budget supplémentaire

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2023.

La ligne d'emprunt sera à déterminer en fonction de l'avancement des travaux et du niveau de la trésorerie de la Commune.

Il y aura probablement recours à un prêt à court terme en attendant le paiement des différentes subventions et le remboursement du FCTVA.

Taxe locale sur la publicité extérieure – année 2025

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) a été institué par l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr

FLASH HOUTAUD

Le Conseil Municipal fixe par délibération annuelle les tarifs applicables sur son territoire avant le 1^{er} juillet 2024 pour une application au 1^{er} janvier 2025

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide une augmentation de 2,4% des tarifs appliqués en 2024.

Un conseiller demande ne pas se satisfaire d'un déclaratif (contrainte règlementaire) des métrés mais d'aller vérifier chaque enseigne pour être en adéquation avec la réalité et le code de l'environnement.

École : Marché pour remplacement de la cabane extérieure (rangement matériel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide de la passation d'un marché pour le remplacement de l'espace de rangement (19m²) extérieur dans la cour de l'école avec l'entreprise GRILLON EURL D'HOUTAUD Raphaël pour un montant de 16 306.80 € HT.

Restitution de la compétence « gestion administrative et du personnel des regroupements pédagogiques intercommunaux et des écoles intercommunales »

Dans un souci de simplification et sur demande des communes de DOMMARTIN ET VUILLECIN, la Communauté de communes du Grand Pontarlier a souhaité, par délibération du Conseil Communautaire du 9 avril 2024, restituer à ses communes membres la compétence « gestion administrative et du personnel des regroupements pédagogiques intercommunaux et des écoles intercommunales ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la restitution par la CCGP aux communes concernées par la demande.

Point d'information – Chantier Pôle Enfance Jeunesse

Après un mois de mai particulier, les réunions de chantier ont repris un rythme régulier le mercredi matin.

Les aménagements extérieurs se poursuivent. La circulation est perturbée et très restreinte notamment pendant la pose des bordures.

Mi-Juin les pavés drainants devraient être posés (15 jours à 3 semaines)

Mi-Juillet : réalisation des enrobés du parking

A ce jour, le calendrier prévisionnel des travaux est respecté.

08 JUIN 2024

Motion déviation : courrier réponse du Département

Le courrier de réponse signée par la Présidente du Département est porté à connaissance du Conseil Municipal.

Le Département n'a pas la capacité d'engager à court ou moyen terme des opérations de déviation. De plus, l'acceptation sociale et environnementale de tels projets est à considérer. En effet, le contexte actuel est complexe et défavorable aux grandes opérations d'aménagement.

Une étude permettant de sécuriser davantage la Commune est proposée par le Département.

Cette réponse ne satisfait pas du tout le Conseil Municipal car les Hostasiens subissent l'augmentation significative des flux de circulation qui va encore s'accroître avec l'augmentation de la population évaluée au titre du PLUih et du Scot

Lecture du courrier reçu en mairie d'un administré le 23 avril 2024

Sont portées à connaissance des conseillers, un certain nombre de remarques essentiellement sur les aménagements de circulation et de sécurité abordés dans ce courrier notamment au niveau du CD130 portant sur la période de 2009 à ce jour.

Une réponse sera apportée mais la forme n'est pas actée.

Campagne de stérilisation 2024 – recherche de référents

Une personne volontaire s'est manifestée auprès de la commune ; elle serait prête à aider et à faire partie d'une équipe pour capturer les chats.

Aucun référent volontaire au sein du Conseil.

Courrier projet éolien Chaffois

Lecture est faite d'un courrier envoyé par la Sté INTERVENT - ALTERIC France pour le projet éolien de CHAFFOIS qui devrait voir la réalisation de l'enquête publique sur l'année 2024

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

30/04/2024 Forum Projet Alimentaire Territorial - Le P.A.T. est un outil au service des partenaires locaux qui ont la volonté de s'engager ensemble pour développer une alimentation locale de qualité, en adéquation avec les enjeux de leur territoire.



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr

FLASH HOUTAUD

08 JUIN 2024

Afin de présenter la stratégie à l'ensemble des acteurs locaux de l'alimentation, la CCGP et la CA25-90 ont organisé un séminaire de restitution du plan d'actions du P.A.T. le mardi 30 avril 2024 à Houtaud. Ce séminaire a également été l'occasion d'annoncer l'intitulé des futurs groupes de travail dédiés à la mise en œuvre concrète du projet.

30/04/2024 Commission Ordures Ménagères : Travail sur les règlements de la collecte des déchets, de la déchetterie et de la facturation.

Le ramassage des ordures tous les 15 jours, au lieu de toutes les semaines, semble compliqué à mettre en place (*l'exemple du mois de mai avec le constat de poubelles qui débordent*).

Ramassage systématique des PAV est demandé le vendredi.

13/05/2024 Réunion spécifique de restitution de l'évaluation du collège GRENIER collège de rattachement.

Un rapport d'une vingtaine de page est à disposition notamment de la commission scolaire.

13/05/2024 Commission Cimetière – affaire n°2 et n°3 de cette séance

16/05/2024 PLUiH : Le déclassement supplémentaire évoqué le mois dernier ne semble plus d'actualité pour la Commune de Houtaud. En effet, les 9 autres communes répondent à l'objectif ENAF (espace naturel agricole français) car elles ont chacune proposé un déclassement supplémentaire.

Pour mémoire Houtaud a, en début de procédure PLUi, restitué 7 des 11 hectares constructibles à l'actuel PLU.

21/05/2024 Commission Vivre Ensemble : Préparation de la soirée Fête des mères

22/05/2024 Commission Finances pour la préparation du budget supplémentaire

27/05/2024 Réunion de concertation riverains et station de lavage rue de Champagne.

Suite à la rencontre Mairie / Eléphant Bleu sur site du 12/04/2024, il a été convenu d'organiser une réunion de concertation. Un compte rendu de cette réunion sera rédigé et diffusé aux participants et absents de cette rencontre.



Décisions du Maire

✓ **Marchés avec ENEDIS** – Modification du raccordement électrique du périscolaire dans le cadre du Pôle Enfance Jeunesse

Dans le cadre du raccordement électrique du périscolaire du Pôle Enfance Jeunesse et notamment le dévoiement d'un branchement, il y a lieu de passer :

- un marché pour un montant de 691€ HT
- un marché pour un montant 1 315,25€ HT



INFO COMMUNALE



TRAVAUX RAPPEL

Dans le cadre des aménagements extérieurs du Pôle Enfance Jeunesse, différents arrêtés seront pris entre le 15 avril et le 15 juillet pour le bon déroulement du chantier.

Ils sont consultables au tableau d'affichage et sur Panneau Pocket.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à les respecter.

Le non-respect d'un arrêté municipal constitue une contravention de première classe.

Un projet adapté pour faire face aux enjeux de la sécurisation aux abords de l'école.



Travaux de bricolage, de jardinage et autres, il est demandé de respecter votre voisinage, en organisant vos travaux durant les **horaires fixés par arrêté préfectoral** :

Du lundi au vendredi :

8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30

Samedi :

9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30

Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

Cette limitation de bruit ne se limite pas aux seuls moteurs thermiques des tondeuses mais **sont concernées toutes les émissions de bruit** intense et/ou gênantes (moteurs électriques, travaux de bricolage bruyants...).



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr



La Commune recrute... Appel à candidatures

Toute personne peut faire acte de candidature à l'un **OU** aux deux emplois proposés (Gestion de la salle des fêtes et/ou Entretien des locaux de la Mairie).

Agent d'entretien et de suivi des réservations de la Salle des Fêtes - 7h00 hebdomadaire -

Poste à pourvoir : 01/07/2024

Merci d'adresser vos candidatures par mail à mairie.houtaud@wanadoo.fr ou par courrier à Madame le Maire 30 Ter Grande rue 25300 HOUTAUD

La fiche poste est consultable sur Panneau Pocket

***N'hésitez pas à prendre contact en Mairie pour +
d'informations sur ce(s) poste(s) à pourvoir.***

Chargé ou chargée de propreté des locaux de la Mairie - 3h00 hebdomadaire -

Poste à pourvoir : 01/07/2024

Merci d'adresser vos candidatures par mail à mairie.houtaud@wanadoo.fr ou par courrier à Madame le Maire 30 Ter Grande rue 25300 HOUTAUD

La fiche poste est consultable sur Panneau Pocket

08 JUIN 2024

PAROLES AUX ASSOCIATIONS



Banquet des Classes en 4 et 9 Dommartin – Houtaud

Le banquet des classes en 4 et en 9 aura lieu le **Dimanche 10 novembre 2024** à la salle des fêtes de Houtaud à partir de 12 H 00

Menu élaboré par le traiteur "Hencor" (vin compris) :

- 56 euros par personne le midi
- 18 euros par personne le soir

Ambiance assurée par Lydie MOUGIN.

Règlement et inscription avant le 25 octobre 2024 par chèque à l'ordre de "Classe en 4 et en 9 Houtaud Dommartin".

N'hésitez pas à vous inscrire et à faire passer le message si vous connaissez des conscrits ne résidant plus dans la commune.

Contact : Marie PONTARLIER présidente

☎ 06.02.26.74.98



Fête du Village - Samedi 14 Septembre 2024



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr